

# SELF DATA TERRITORIAL

---

***Feuille de route pour  
une implémentation du  
Self Data par les villes  
en France et Europe***



## INTRODUCTION

---

Après le kit d'expérimentation en 2019, la Fing s'est lancée l'année dernière dans la rédaction d'une feuille de route pour favoriser l'implémentation du Self Data Territorial en France et en Europe. Accompagnée des ses partenaires territoriaux; l'agglomération de La Rochelle et la Métropole de Lyon, ainsi que la communauté MyData, la Fing a coordonné une réflexion collective à travers des ateliers et des rencontres dont la feuille de route est l'aboutissement.

Cette dernière s'articule autour d'une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) des villes par rapport à la question du Self Data Territorial, et d'une série d'actions stratégiques pour en accélérer l'implémentation. Elle vise à outiller les acteurs territoriaux qui souhaitent offrir aux citoyens des services innovants, responsables et qui font sens !

# Sommaire

<b>01. La donnée, ressource indispensable pour l'action publique</b>	<b>7</b>
• Open Data, Big Data, IoT... de la Smart City à la Data City !	9
• Données publiques et données personnelles	11
<b>02. SELF DATA</b>	<b>12</b>
• Qu'est-ce que le Self Data ?	14
• Pourquoi le Self Data Territorial ?	14
<b>03. LA DÉMARCHE DE LA "FEUILLE DE ROUTE SELF DATA TERRITORIAL"</b>	<b>24</b>
• Le résultat des ateliers SWOT	28
<b>04. ACTIONS IMAGINÉES POUR FAVORISER ET IMPULSER L'IMPLÉMENTATION DU SELF DATA TERRITORIAL EN FRANCE</b>	<b>36</b>
• Encourager les d'expérimentations à petite échelle	38
• Accorder un droit de regard aux citoyens	40
• Mettre en place des expéditions apprenantes pour les agents de la ville et les élus	41
• Faire porter le concept par des institutions nationales comme France urbaine, l'Adcf ou les interconnectés.	42
• Pérenniser les projets et/ou les solutions déjà développées en permettant leur duplication	43
• Intégrer le principe de Self Data par conception dans les marchés publics	44
• Développer des chartes "données"	45
<b>05. ZOOM SUR LA PISTE D'ACTION N° 8 : LA MUTUALISATION DES EFFORTS ET LA CO-CONSTRUCTION DE CAS D'USAGE COMMUNS</b>	<b>46</b>
• Les étapes d'un scénario de mutualisation et de construction d'un projet Self Data Territorial	50
• Checklist pour se lancer dans une mutualisation et une co-construction	52



# 01

---

**LA DONNÉE,  
RESSOURCE  
INDISPENSABLE  
POUR L'ACTION  
PUBLIQUE**

Alors que les villes à travers le monde connaissent une forte augmentation de leur nombre d'habitants, elles doivent faire face à des défis sans précédents.

D'après les experts, la population mondiale vivant dans les villes sera de 6 milliards d'habitants en 2041, alors qu'elle était de 4,2 milliards en 2018<sup>1</sup>. Cette progression s'observe également en France.

En dehors de la question démographique, les villes font face à d'énormes défis à tous les niveaux : économique, social, environnemental... Dès lors, il s'agit pour les villes, en tant qu' autorités locales, de trouver des moyens à même de maximiser l'efficacité de leur action, la donnée apparaît alors comme une ressource incontournable.

D'un côté, les données permettent aux villes d'améliorer leurs services publics (transports, déchets, éclairage...), d'encourager le développement de services innovants (dits intelligents) et surtout de prendre des

décisions en ayant une meilleure compréhension et connaissance du territoire.

De l'autre côté, l'exploitation, la gestion et la maîtrise des données répondent à un enjeu fondamental pour les villes et les territoires; celui de la souveraineté et de la gouvernance. Dans les faits, il s'agit pour les villes, à travers différents dispositifs et choix juridiques et techniques, d'assurer l'autonomie et l'indépendance de leurs politiques publiques en maîtrisant les données produites sur leur territoire et en évitant que celles-ci ne tombent sous le giron exclusif des acteurs privés. Car comme le notait Antoine Courmont<sup>2</sup> dans sa thèse sur les données urbaines : *“Au travers du gouvernement des données, c'est plus généralement la capacité de l'acteur public à gouverner la ville à l'ère du numérique qui est en jeu.”*

La crise du Covid-19 a agi à la fois comme un démonstrateur et un accélérateur des enjeux autour de la donnée. Partout à travers le monde, les autorités locales et nationales

<sup>1</sup> 2018 Revision of World Urbanization Prospects

<sup>2</sup> Antoine Courmont, “Politiques des données urbaines”, 2016.

ont eu à exploiter des données pour faire face à la crise. D'un côté pour endiguer la propagation du virus (nombre de contaminations, localisation des clusters, nombre de malades dans les hôpitaux...), de l'autre côté pour gérer les nombreux bouleversements engendrés par les périodes de confinement sur l'éducation, la mobilité, l'emploi, etc. Dans nos récents travaux [Numériques Tous Risques](#) nous évoquons la nécessité, dans un monde où les crises sont une réalité courante pour les territoires, d'imaginer un dispositif qui permette l'exploitation des données pour l'intérêt général en situation d'urgence.

### Open Data, Big Data, IoT... de la Smart City à la Data City !

En France, les villes se sont lancées dans des démarches autour des données depuis une dizaine d'années notamment via l'Open Data. Dès 2010, Rennes ouvre ses données, suivie en 2011 par l'Etat qui s'empare de la question en créant la mission Etalab et le portail [data.gouv.fr](#). Ce principe d'ouverture des données qui était au départ un choix d'acteurs pionniers

convaincus par la capacité de l'open data à être une source d'innovation et de démocratie, est devenu en 2015 puis en 2016, grâce à loi NOTRE et la loi pour une République numérique, une obligation pour l'ensemble des acteurs investis d'une mission de service public. Un principe que le député Eric Bothorel réaffirme dans son rapport [Pour une politique publique de la donnée](#). Dans ce document remis au premier ministre en décembre 2020, il revient sur l'importance d'ouvrir les données pour garantir l'autonomie des territoires, une ouverture qui doit intervenir dans un cadre juridique qui allie innovation et protection et des droits fondamentaux.

Dix ans après les premières initiatives autour de l'open data, nous faisons en 2020, à travers l'expédition *Open Data Impact*, [un bilan](#) de cette première décennie et évoquons les retombées économiques (marché de la donnée, nouvelles offres de services, réduction des coûts...), démocratiques (transparence de l'action publique) et culturelles (diffusion de la donnée pour plus de pouvoir d'agir) de cette ouverture. Ces retom-

bées témoignent de la dimension stratégique des données pour les territoires.

Evolution du nombre de collectivités engagées dans une démarche open data

Les villes ont aussi recours au Big Data (données massives) et à l'IoT ("internet des objets"). Il s'agit pour

ces dernières, qui sont passées d'une logique de stockage à une logique de flux, de traitement et d'analyse des quantités massives de données, notamment grâce aux nombreux dispositifs connectés déployés sur leurs territoires. Caméras, capteurs, compteurs, micros, sans oublier les smartphones des citoyens eux-mêmes.

Dans son livre [Ne laissez pas Google gérer nos villes](#), Jacques Priol dresse



Source : Observatoire Open Data des territoires, octobre 2020, via le rapport "Pour une politique publique de la donnée"

une liste assez complète des usages des ces données : modélisation et régulation du trafic, économie d'eau et d'énergie, mesure de la qualité de

l'air et détection des polluants, mais aussi identification des véhicules, repérage des objets abandonnés, reconnaissance faciale. Tout cela n'est pas sans poser des questions en termes de surveillance et de vie privée et d'impact écologique.

### Données publiques et données personnelles

Les données ouvertes selon la Loi sont des données généralement non nominatives "contenues dans des documents administratifs" relatifs aux missions d'intérêt général des organismes publics. Les données personnelles sont régies par un autre cadre juridique, le Règlement général de protection des données (RGPD), qui vise entre autres à en protéger l'accès et à fournir aux personnes des possibilités de contrôler la collecte, la conservation et l'usage des données qui les concernent.

Le Self Data concerne les données personnelles. Cependant, les usages et les services combinent fréquemment des données personnelles et d'autres qui ne le sont pas. C'est



# 02

---

**SELF DATA**

## Qu'est-ce que le Self Data ?

Convaincue par la nécessité de rétablir l'équilibre entre individus et organisations (publiques et privées) vis-à-vis de l'exploitation des données personnelles, la Fing s'est lancée dans l'exploration du Self Data dès 2013.

Définit comme "la production, l'exploitation et le partage de données personnelles par les individus, sous leur contrôle et à leurs propres fins", ce concept a été mis à l'épreuve à travers le projet MesInfos et ses différentes expérimentations (MesInfos 2013-2014, pilote 2017-2018) et saisons d'exploration (MesInfos Energie, MesInfos Santé). Chaque étape comportant son lot de défis techniques, juridiques et économiques.

Le travail mené sur le Self Data a permis de construire un écosystème d'innovation en France composé d'entreprises privées (communication, assurance, énergie), d'organisations publiques (métropoles et agglomérations), de réutilisateurs (fournisseurs de services et d'applications tierces) et de chercheurs. Elle a également

fortement contribué à la création de la communauté et de l'association MyData qui porte l'idée d'une approche de la donnée tournée vers l'humain au niveau international et notamment auprès de la commission européenne. Cette dernière, qui a publié sa [Stratégie Européenne de la Donnée](#) en février 2020, y voit une sérieuse alternative pour construire "un modèle de société où les données permettent de prendre de meilleures décisions, dans les entreprises et le secteur public."

## Pourquoi le Self Data Territorial ?

2018 a été une année charnière où, d'un côté, le pilote MesInfos a connu sa phase de test la plus intense, de l'autre côté, le Self Data devait s'autonomiser pour être porté par des acteurs autres que la Fing. C'est à ce moment-là que la piste des villes est devenue une évidence car nous étions convaincus que celles-ci avaient les cartes en main pour jouer un rôle moteur dans l'implémentation du Self Data Territorial.

En effet, les villes ont une position unique :

- 1. En tant que contrôleur de données :** développer des processus de partage des données, déployer leurs propres plateformes et applications de réutilisation des données ; appliquer et faire appliquer les règles ; exiger de leurs fournisseurs et autres partenaires de jouer le jeu...
- 2. Comme acteurs du soutien à l'innovation :** encourager des projets compatibles avec le Self Data, créer un cadre de confiance, faciliter les coopérations entre les acteurs...
- 3. Comme organisations démocratiques poursuivant l'intérêt général :** donner aux citoyens le pouvoir de décider de ce qu'ils font de leurs données, co-concevoir des scénarios d'usage des données personnelles, faciliter la médiation numérique...

La voie du Self Data Territorial ouvre tout un champ des possibles.

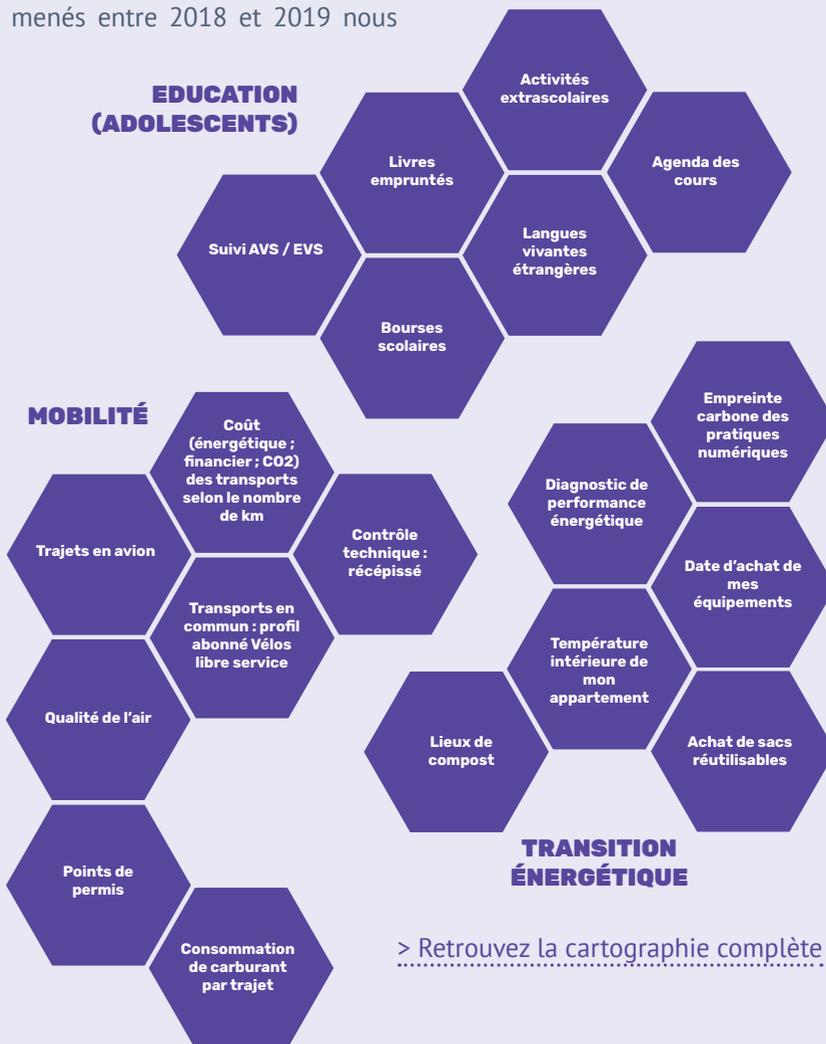
Combiner les données personnelles des citoyens (sous conditions de consentement, d'anonymisation et de sécurité) aux données ouvertes représente une alternative à fort potentiel d'innovation pour les villes qui sont à la recherche de solutions transformatrices, inclusives, capacitantes et protectrices des droits fondamentaux.

La forte valeur d'usage du Self Data permet aux citoyens d'être des acteurs de leur territoire en contribuant par exemple, individuellement ou collectivement, à des projets d'aménagement urbain, de gestion des transports en commun ou de santé publique.

## Exemples de données personnelles mobilisables dans un contextes territorial

ont permis d'identifier les différentes données personnelles qui peuvent être mobilisées dans le cadre d'action territoriales, en voici quelques illustrations :

Les ateliers Self Data Territorial menés entre 2018 et 2019 nous



Pour les villes, il s'agit d'une démarche gagnant-gagnant; en partageant les données avec leurs administrés, elles font un pas vers une relation de coopération et d'échange. Comme nous le rappelions dans le kit d'expérimentation Self Data Territorial : *"cette piste représente un pari sur l'avenir des villes. Oui, des services émergeront d'un programme ambitieux de Self Data sur les territoires. Mais cela suppose surtout de transformer radicalement la façon dont nous envisageons les données personnelles, de créer un écosystème créateur d'une valeur plus distribuée aux usages multiples."* L'acteur public local doit s'emparer de ce sujet et orienter l'ensemble des politiques et des acteurs territoriaux vers ce changement de paradigme, sinon d'autres acteurs, particulièrement ceux du numérique qui ont bâti leurs modèles économiques sur l'exploitation des données le feront à leur place. Il en va de de la protection du rôle des collectivités territoriales en tant que garant de l'intérêt général.

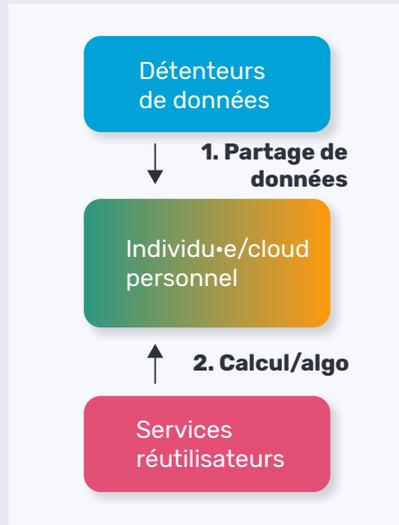
Nos premiers travaux autour du Self Data Territorial nous ont conduit à creuser le rôle de la métropole de

**Modèles de gouvernance.**

Le travail engagé autour du kit Self Data Territorial a été l'occasion de se pencher sur les différents modèles de gouvernance possibles pour les villes/collectivités territoriales.

**Cloud Personnel**

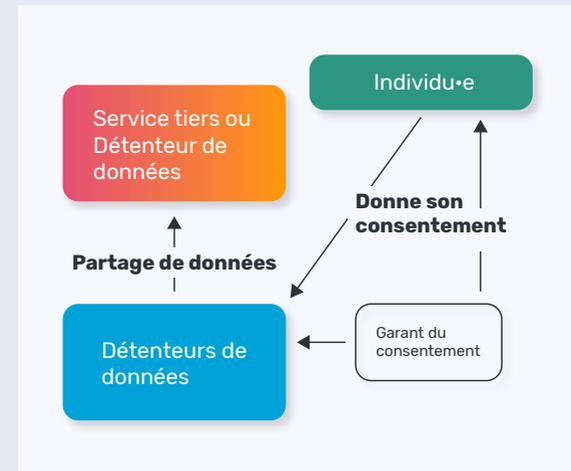
Le cloud personnel repose sur l'idée d'un "domicile numérique" qui permet aux individus d'agréger leurs données venant de différentes sources sur leur serveur individuel, et non le serveur d'une organisation. L'intérêt de disposer de leur propre serveur repose sur le fait que les services qui vont leur fournir une valeur d'usage sur leurs données vont tourner sur ce serveur (calcul embarqué), sans faire sortir les données. Avec le cloud personnel, ce sont les services qui viennent aux données. Ils peuvent être développés par n'importe qui, sur la base de jeux de données de synthèse. Aucune donnée n'a besoin de sortir de son domicile numérique et pourtant les individus peuvent tout de même profiter de services et d'applications qui mobilisent et croisent leurs données, disponibles par exemple sur le "Store" du cloud personnel ! Les individus ont la maîtrise de leurs données, elles sont stockées sur leurs propres machines, virtuelles, ou en local (ils/elles peuvent faire de l'auto-hébergement).



**Transfert Direct**

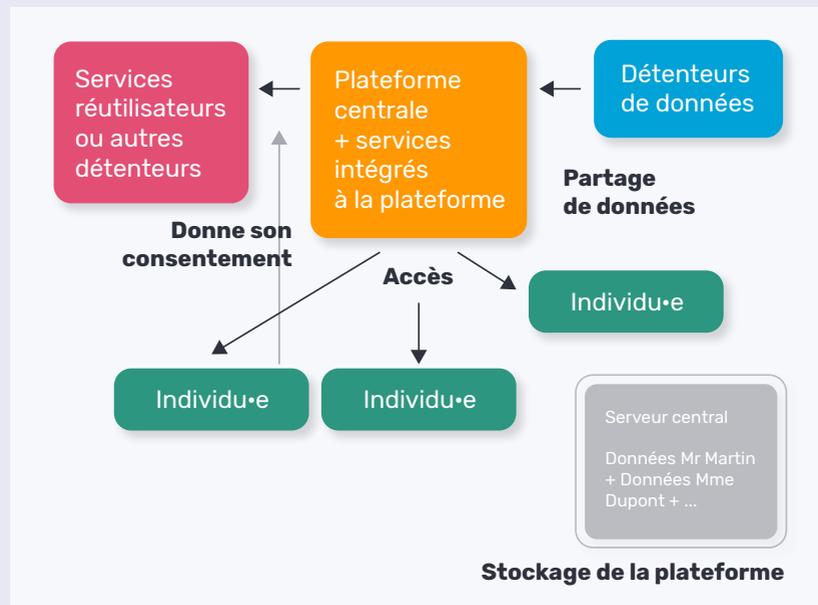
Le transfert direct repose sur un principe clef : le consentement. Le partage de données se fait entre responsables de traitement directement, avec le consentement - révoquant - de l'individu, pour lui fournir un service, pour participer à une

cause d'intérêt général, à un projet de recherche. Par exemple chez les énergéticiens, avec le projet "Enedis Data Connect" les individus disposant d'un compteur connecté Linky vont pouvoir profiter de services tiers, qui vont aller se connecter, avec leur consentement, au système d'information d'Enedis, pour leur fournir une valeur d'usage sur leurs données de consommation. Ce modèle dispose d'un grand avantage : impliquant moins d'acteurs, il est moins complexe à implémenter. Un contrat peut potentiellement être signé entre le détenteur de données et le service réutilisateur pour spécifier les processus, le niveau de protection des données, l'utilisation de l'infrastructure du détenteur pour les récupérer (volume, régularité, ...). Nous pouvons imaginer que certains services soient "blacklistés", qu'ils ne puissent pas se connecter au système du détenteur pour des raisons légitimes de sécurité, etc.



### Plateforme "tiers de confiance"

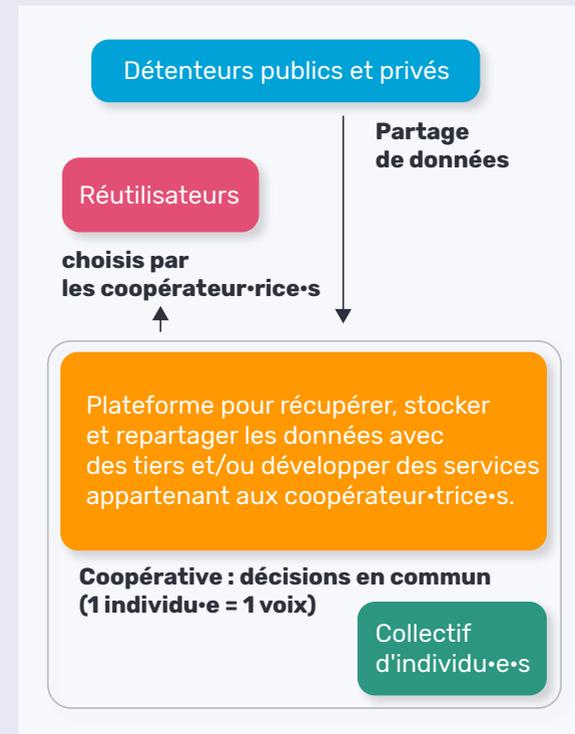
Ce modèle représente en partie la version 2.0 des "coffres-forts numériques" : un portail/espace personnel pour récupérer et organiser ses documents et ses données depuis plusieurs sources, mais aussi pour les partager, voire pour profiter de services tiers ou services intégrés à la plateforme. La différence essentielle avec le cloud personnel ? Le stockage, ici centralisé sur un serveur, et le traitement des données par des tiers qui se fait en dehors de la plateforme. Le Dossier Médical Partagé est un exemple de plateforme "tiers de confiance", bien qu'aujourd'hui il



permet surtout d'agréger des documents plutôt que des données et qu'il s'agit surtout de les partager avec des professionnels de santé plutôt que de vraiment les réutiliser avec des services.

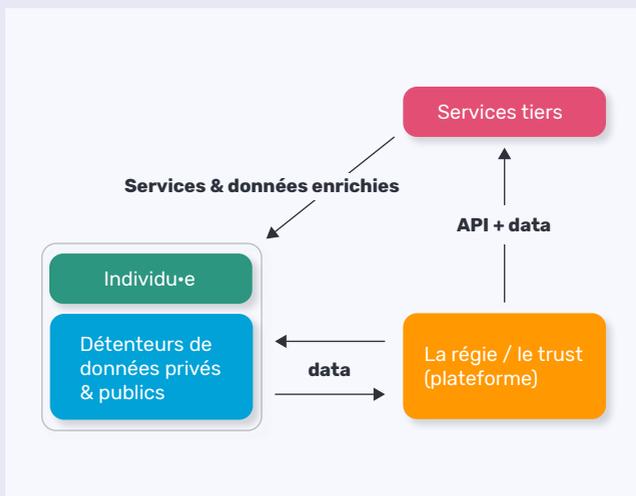
### Coopérative de données

Et si les individus s'organisaient pour gérer en commun leurs données et décider ensemble de leurs usages et partages ? C'est la voie que les encore peu nombreuses - coopératives de données cherchent à prendre. Sur le modèle 1 individu = 1 voix, un collectif d'individus développe ou installe sur un serveur commun des outils et services (chat, moteur de recherche,...) leur permettant de gérer leurs données de A à Z. Le collectif peut aussi plus simplement décider ensemble de les partager via une plateforme, par exemple pour contribuer à la construction de connaissances communes.



## Régie de données

La régie de données, connue dans le monde anglo-saxon comme “(Civic) Data Trust” est selon l’Open Data Institute “une structure légale qui permet une gestion indépendante des données par un tiers de confiance”. Le régisseur (“trustee”) peut être composé de différents corps, qui représentent les acteurs publics, les acteurs privés et la société civile. Ses règles de gouvernance peuvent être multiples mais doivent permettre d’arriver à un consensus sur l’usage des données personnelles et non personnelles qui lui sont confiées par les individus et les détenteurs de données. Il peut les détenir physiquement, via une véritable plateforme (comme sur notre schéma), ou bien les laisser là où elles sont et devenir le garant de leur partage - par exemple pour des causes d’intérêt général, pour des politiques publiques, etc - selon les conditions définies par le groupe. Ce modèle permettrait également de dépasser l’Open Data : les données publiques seules ne permettent pas véritablement l’émergence de nouveaux services, notamment pour l’intérêt général, et le croisement avec les données personnelles pourrait ouvrir de nouveaux usages.



An aerial photograph of a complex highway interchange, overlaid with a semi-transparent blue filter. The image shows multiple lanes of traffic, overpasses, and surrounding greenery. The overall aesthetic is clean and modern, typical of a corporate or technical presentation.

# 03

---

**LA DÉMARCHE  
DE LA "FEUILLE  
DE ROUTE  
SELF DATA  
TERRITORIAL"**

Les scénarios imaginés dans le cadre du [“kit Self Data Territorial, 2019”](#) ont été pensés de manière «individuelle», propre à chaque ville, et que nous souhaitons faire à travers la feuille de route, c'est étudier la piste de la mutualisation et de la co-construction d'un projet Self Data par plusieurs villes. En effet, les différents échanges avec les acteurs territoriaux nous ont conduit au constat que, bien qu'ils affrontent les mêmes défis (énergie, mobilité, éducation, etc.), et qu'ils partagent les valeurs du Self Data (transparence, innovation, mise en capacité, etc.), ils ne sont pas tous en mesure d'engager des actions Self Data concrètes, soit parce qu'ils ne disposent pas des moyens financiers nécessaires, soit parce qu'ils ne disposent pas de moyens humains (avec tout ce que cela inclut comme connaissance du Self Data, compétences techniques pour développer un service ou une application dans ce sens, l'expérience pour mener une expérimentation, etc.). La question de la mise en commun des efforts s'est alors posée et nous est apparue comme une des pistes susceptibles de favoriser l'implémentation de projets

Self Data Territorial par davantage de villes en France et en Europe. Nous l'aborderons ici sous l'angle de la mutualisation (entre plusieurs collectivités territoriales) et de la co-construction (entre collectivités, partenaires privés, citoyens, associations...etc.)

### L'approche mise en oeuvre

Nous avons tout d'abord mis en place des ateliers SWOT (forces-faiblesses, opportunités-menaces) avec différentes villes françaises et la ville d'Helsinki pour évaluer les facteurs internes et externes, ainsi que le potentiel actuel et futur des villes leur permettant de développer des projets Self Data. Par la suite nous avons initié des ateliers et des entretiens autour des opportunités et des conditions de mutualisation des efforts, cette feuille de route en présente les résultats et les conclusions.

## Démarche d'exploration du Self Data Territorial 2018 - 2021

### Self Data - le kit

Formation  
acculturation

Ateliers chasse  
aux données

Ateliers cas  
d'usage

Ateliers modèles  
de gouvernance

Ateliers scénarios  
d'expérimentation

### Self Data - la feuille de route

Formation  
acculturation

Ateliers  
revalidation  
des thématiques/  
cas d'usage

Ateliers SWOT

Ateliers  
mutualisation/  
co-construction

## Le résultat des ateliers SWOT

(Ateliers dédiés menés avec l'agglomération de La Rochelle, La Métropole de Lyon, la Métropole de Paris et la ville d'Helsinki, ainsi que des ateliers ouverts ayant accueilli un large public de différents territoires)



### FORCES

#### Détentrices de données

- » Les villes disposent d'importantes quantités de données.
- » Les villes disposent de données variées (personnelles, non personnelles et différents secteurs et situations de vie).

- » Certaines villes se sont lancées dans des projets Self Data (conviction, connaissance, outils, expérience).

#### Légitimité/confiance

- » Les collectivités publiques urbaines sont garantes de l'intérêt général et bénéficient de la confiance des citoyens, cela leur confère la légitimité de s'emparer du sujet Self Data.
- » Des projets qui portent des valeurs éthiques et démocratiques.
- » Portage politique de plus en plus fort pour une utilisation responsable des données personnelles.

#### Expertise/expérience

- » Les villes utilisent déjà d'une compétence dans la gestion et l'usage de données personnelles et non personnelles à travers de nombreux services.
- » Meilleure sensibilisation à la question des données personnelles depuis le RGPD (2018).

### Mobilisation

- » Expérience dans la mise en place de projets technologiques multipartites.
- » Capacité à mobiliser les citoyens (démarche participative).

- » Capacité à engager une initiative type laboratoire d'exploration pour creuser le sujet sous différents angles (technique, économique, culturel, démocratique..).

**FAIBLESSES**



**Manque de structure**

- » Fragmentation des données entre différents services et manque de transversalité.
- » Données de mauvaise qualité, peu fiables ou insuffisamment mises à jour dans certains cas.

- » Manque d'acculturation des agents de la ville, des élus et des citoyens à ce sujet qui reste assez complexe.

- » Manque de moyens (financiers, humains) en interne pour piloter des projets Self Data.

- » Héritage de certaines pratiques anciennes (bases de données fermées, etc.).

- » Difficulté de rendre interopérables les données entre différents logiciels spécialisés.

**Défiance**

- » Défiance et inquiétude de la part des citoyens concernant l'utilisation de leurs données personnelles (quel qu'en soit le détenteur).

- » Doutes quant à la légitimité de la ville à porter ce type de projets.

**Disparité d'expertise**

- » Expertises hétérogènes sur le sujet des données personnelles et du Self Data (certaines villes sont beaucoup plus avancées que d'autres).

**Divergence d'intérêts**

- » Complexité de fédérer un projet multi-acteurs avec des intérêts divergents.

- » Typologies des villes très variées ce qui rend difficile la transposition des projets Self Data.



**OPPORTUNITÉS**

**Co-construction**

- » Des projets qui peuvent fédérer les territoires impactés par la Réforme territoriale de 2015 (un projet en commun pour se mobiliser autour d'une même cause).
- » Embarquer des acteurs différents : publics, privés, citoyens dans un même projet.
- » Profiter de l'expérience des villes déjà engagées pour faire monter d'autres à bord et transférer les compétences.
- » Mutualiser les efforts et les moyens de plusieurs villes autour d'un même projet (cas d'usage, outils, infrastructures en commun).

**Innovation**

- Les projets Self Data sont l'occasion de :
- » Développer de nouveaux services innovants, éthiques, utiles et porteurs de valeurs pour les citoyens.
  - » Évaluer et adapter la politique publique locale, participer à développer le territoire.
  - » Bâtir une nouvelle relation avec les administrés.

**Environnement favorable**

- » Cadre réglementaire propice : RGPD (portabilité notamment), données publiques...
- » Expérimentations et projets Self Data en cours en France et ailleurs.

- » Besoin d'une réponse à la crise de confiance liée à l'utilisation des données personnelles, notamment par les pouvoirs publics.
- » Volonté des citoyens d'être associés à des projets de leur territoire.
- » Emergence d'un écosystème de "réutilisateurs".
- » Concept du Self Data connu et soutenu au sein de la CE.



**MENACES**

**Difficultés techniques**

- » Manque de standardisation des données et des API.
- » Lien complexe avec la gestion des identités et du consentement.
- » Difficulté d’anonymiser les données personnelles.
- » Manque d’interopérabilité entre les villes (outils techniques).
- » Éventuelle faille au niveau de la sécurité (plateformes, applications tierces,..etc.)

**Conditions défavorables**

- » Projets Self Data considérés comme non prioritaires, qui n’obtiennent pas l’adhésion politique.

- » Impact environnemental de la multiplication et la duplication des données.
- » Modèles économiques peu éprouvés.
- » Réticence de la part des citoyens (inquiétudes vis-à-vis des risques d’intrusion ou de centralisation des données, usage chronophage..).
- » Difficultés à financer des projets communs.
- » Crise politique et démocratique peu propice aux réflexions stratégiques à moyen et long terme (notamment celles liées aux données personnelles).

**Poids des GAFA**

- » Les GAFA crispent l’opinion publique autour des données personnelles (ainsi tout projet sur ce sujet devient suspect).
- » Positionnement des acteurs privés (notamment GAFA) qui viendraient déployer une offre de services concurrente à celle des villes, mais sans l’aspect “intérêt général”.
- » Les géants du net toujours plus rapides, puissants et mieux organisés.

**Self Data washing**

- » Risque que cela ne reste qu’un projet d’experts.
- » Risque d’aggraver la fracture numérique.
- » Risque que organisations ne se lancent dans la démarche que pour collecter plus de données (sans réel partage et valeur d’usage).

An aerial photograph of a complex highway interchange, overlaid with a semi-transparent green filter. The image shows multiple lanes of traffic, overpasses, and surrounding greenery. The overall aesthetic is clean and modern, typical of a corporate or institutional report.

# 04

---

**ACTIONS  
IMAGINÉES POUR  
FAVORISER  
ET IMPULSER  
L'IMPLÉMENTATION  
DU SELF DATA  
TERRITORIAL**

## ENCOURAGER LES D'EXPÉRIMENTATIONS À PETITE ÉCHELLE

1

### Objectif

Cette première "mise à l'épreuve" permettra aux villes qui se lancent de défricher le terrain en testant les capacités des parties prenantes à mettre en œuvre ce type de projets (ressources humaines, moyens financiers, utilité pour les citoyens) et à répondre à bon nombre de questions et de défis techniques, juridiques, économiques..., etc. Il s'agit d'une première étape d'apprentissage avant de passer à un déploiement à plus grande échelle.

### Cela répond à quoi ?

- Le besoin d'apprendre, d'acquérir de la connaissance et de l'expérience sur ce sujet avant de passer à un projet d'envergure.

### Cela s'appuie sur quoi ?

- Sur la capacité des villes à mettre en place et à coordonner

des projets complexes et multi-partites.

- Sur l'expertise de certaines villes qui se sont déjà lancées et qui ont acquis de l'expérience.

### Exemples

#### TraceMob à la Rochelle

Engagée en faveur d'un territoire zéro carbone, l'Agglo de La Rochelle expérimente un dispositif permettant aux citoyens et aux agents de mieux connaître leurs habitudes de déplacement et d'agir pour réduire leurs émissions de CO2. Ce dispositif qui se base sur l'utilisation d'une application mobile TraceMob pour la récupération des traces de mobilité, sur l'accès au Cozy Cloud pour le stockage de ces traces, et prochainement, par Coach CO2 pour le calcul de l'impact carbone de leurs mobilités.

[Plus d'informations sur TraceMob](#)

#### RUDI à Rennes

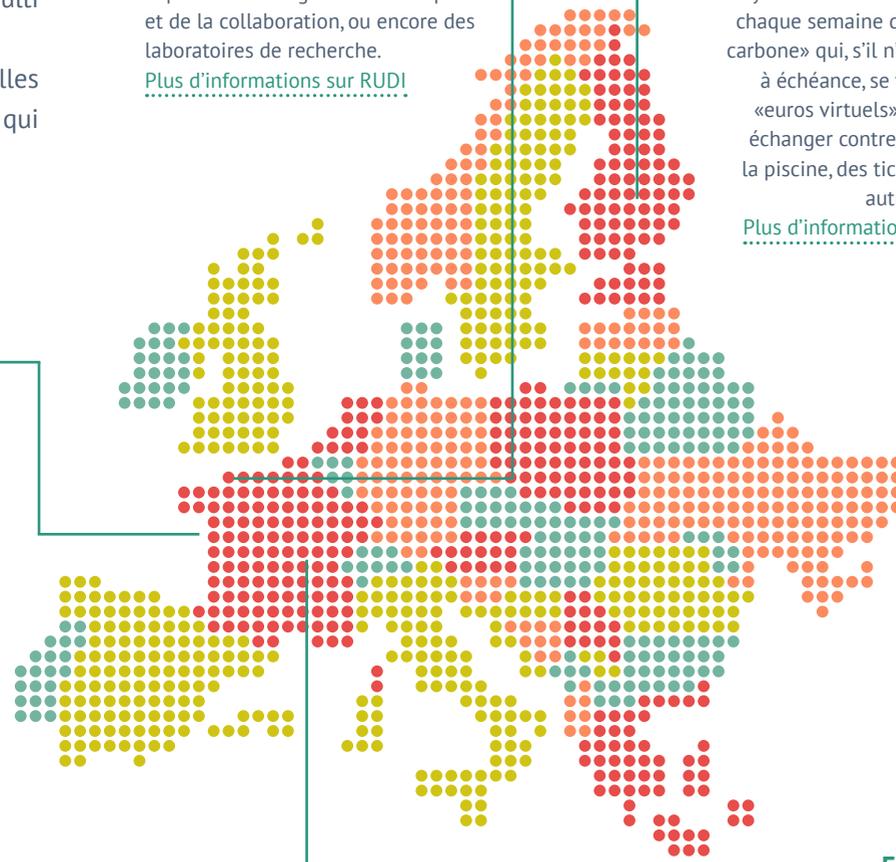
Porté par Rennes Métropole et financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme UIA. Ce projet est mené en collaboration avec 12 partenaires aux compétences différentes : des producteurs de données engagés dans une démarche d'ouverture et de partage, des associations expertes des usages du numérique et de la collaboration, ou encore des laboratoires de recherche.

[Plus d'informations sur RUDI](#)

#### CitiCap à Lahti

Projet mis en place par la Ville de Lahti en Finlande, cette initiative permet aux habitants de tracer leurs émissions de carbone lors de déplacements, grâce à une application qui détecte s'ils circulent en voiture, en transports en commun, à pied ou à vélo. Les citoyens volontaires sont crédités chaque semaine d'un « quota de carbone » qui, s'il n'est pas utilisé à échéance, se transforme en « euros virtuels » qu'ils peuvent échanger contre des entrées à la piscine, des tickets de bus et autres avantages.

[Plus d'informations sur CitiCap](#)



#### Ecolyo à Lyon

Permet à ses utilisateurs de maîtriser leurs dépenses énergétiques et d'eau de leur foyer, il leur suffit d'être équipé d'un compteur Linky et/ou Gazpar et/ou Téléo pour en profiter ! Ils pourront alors visualiser leurs consommations d'électricité, de gaz et d'eau au même endroit en euros, en kWh, en litres et à différentes échelles de temps.

[Plus d'informations sur Ecolyo](#)

## ACCORDER UN DROIT DE REGARD AUX CITOYENS

# 2

### Objectif

Plus qu'un principe général, il s'agit de penser et mettre en œuvre un processus (pratiques, actions, outils) qui associe les citoyens sur des projets autour du Self Data en leur accordant un vrai pouvoir de décision tout au long du projet. En leur donnant par exemple la possibilité de mettre fin à une expérimentation s'ils jugent que celle-ci ne répond pas à leurs besoins et ou aux objectifs initiaux.

### Cela répond à quoi ?

- Défiance des citoyens vis-à-vis des pouvoirs publics.
- Craintes des citoyens concernant l'usage de leurs données personnelles.
- Volonté des citoyens d'être partie prenante dans les décisions qui concernent leur territoires et de co-construire les politiques publiques.

### Cela s'appuie sur quoi ?

Sur la capacité des villes à jouer un rôle actif dans la vie démocratique locale et à être garantes de l'intérêt général.

### Exemples

- [Conférence de consensus sur l'utilisation et la protection des données des adhérents - Harmonie Mutuelle](#)
- [Conférence de consensus relative à la gestion des données personnelles de Brest métropole](#)
- [La boîte à outils de l'engagement citoyen du CitizenLab](#)

## METTRE EN PLACE DES EXPÉDITIONS APPRENANTES POUR LES AGENTS DE LA VILLE ET LES ÉLUS

# 3

### Objectif

Des expéditions apprenantes auprès d'autres villes et/ou acteurs privés qui sont déjà impliqués dans des projets Self Data permettront aux agents de la ville et aux élus de monter en compétence sur ce sujet.

### Cela répond à quoi ?

- Pallier le manque de connaissance du Self Data, concept relativement nouveau et complexe.

### Cela s'appuie sur quoi ?

- Des projets et des expérimentations existantes, ainsi que des porteurs de projets informés et formés au Self Data qui sont disposés à faire un partage d'expérience.
- L'expertise de la Fing sur le sujet, voire son accompagnement.
- L'association internationale MyData.

- La réforme de la formation des élus janvier 2021, qui a pour objectif de permettre aux élus d'accéder à des formations adaptées à leurs besoins.

### Exemples

- [Expédition apprenante organisée par Ouishare en scandinavie pour construire la mobilité de demain](#)
- [Série d'expéditions apprenantes organisées par Transdev sur le digital et les données](#)

## FAIRE PORTER LE CONCEPT PAR UN ACTEUR NATIONAL COMME FRANCE URBAINE, L'ADCF OU LES INTERCONNECTÉS.

4

### Objectif

Il s'agit de faire du Self Data un sujet prioritaire avec un fort portage politique (à l'image de l'open data) et d'accélérer son implémentation à l'échelle nationale grâce à l'engagement d'un acteur dont l'action couvre le territoire national. Il pourra ainsi embarquer, coordonner, associer de nombreuses collectivités territoriales et diffuser le Self Data plus largement.

Différents acteurs peuvent endosser ce rôle, France Urbaine pour un portage politique (confiance/citoyen) et/ou les interconnectés pour un portage plus technique (systèmes d'information) avec l'appui d'opérateurs comme Ekitia (anciennement Occitanie data) qui ont une forte expertise sur le sujet de la donnée.

### Cela répond à quoi ?

- Donner un coup d'accélérateur au déploiement du Self Data.

### Cela s'appuie sur quoi ?

- L'expérience des potentiels acteurs cités plus haut sur des projets technologiques, ainsi que leurs importants moyens humains, financiers et techniques.
- La France prendra la présidence de l'UE en 2022, avec le numérique comme priorité.

### Exemples

Inscrire le self Data comme un axe prioritaire de la feuille de route des collectivités territoriales, notamment l'axe "services numériques innovants - stratégie data".

5

## PÉRENNISER LES PROJETS ET/OU LES SOLUTIONS DÉJÀ DÉVELOPPÉES

### Objectif

Assurer la disponibilité des services déjà développés sur le long terme afin que les citoyens puissent les utiliser, se les approprier et en faire des outils du quotidien. Notamment en identifiant et en appliquant un modèle économique viable.

### Cela répond à quoi ?

- La nécessité de faire des projets Self Data des initiatives utiles auprès des usagers en favorisant leur diffusion et leur disponibilité auprès du plus grand nombre.
- Éviter de gaspiller du temps et des moyens à re-développer des outils qui existent déjà.
- Relever le défi du modèle économique.

### Cela s'appuie sur quoi ?

- Un écosystème de solutions techniques Self Data qui a déjà vu le jour.

### Exemple

Étude sur les modèles économiques MyData pour les assurances santé

Retrouvez également les modèles économiques du Self Data identifiés par la Fing et Without Model : Le Self Data peut avoir trois impacts sur le modèle économique d'un détenteur de données : sur les revenus, sur les coûts et sur la position stratégique.

## INTÉGRER LE PRINCIPE DE SELF DATA PAR CONCEPTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS

6

### Objectif

Il s'agit de tirer avantage des renouvellements des délégations de service public et/ou des nouveaux appels d'offres pour intégrer des principes de "Self Data by design" (par conception).

### Cela répond à quoi ?

- La nécessité d'en faire une obligation et non une option.

### Cela s'appuie sur quoi ?

Les réglementations déjà existantes ; Privacy by design, article 25 et 32 du RGPD.

7

## DÉVELOPPER DES CHARTES "DONNÉES"

### Objectif

L'objectif est de limiter l'influence des GAFAs qui se positionnent de plus en plus sur des "services aux citoyens" en rédigeant, de manière collective, des chartes qui stipulent une utilisation responsable et raisonnée des données personnelles, ainsi que la possibilité pour les pouvoirs publics d'avoir accès et de mobiliser des données produites dans le cadre de l'utilisation d'un service privé pour mettre en place des actions d'intérêt général.

### Cela répond à quoi ?

- Construire un cadre de confiance entre les différentes parties prenantes.
- Protéger les villes contre des actions de prédation de certains acteurs privés.
- Encourager une utilisation responsable, éthique et frugale des données personnelles.

### Cela s'appuie sur quoi ?

- Des exemples de chartes existantes.
- Loi "République numérique" sur les données d'intérêt général.

### Exemples

#### Charte éthique Occitanie Data

- [Socle de principes applicables aux activités de production, de collecte, d'hébergement ou de traitement des données.](#)

An aerial photograph of a complex highway interchange, overlaid with a semi-transparent red filter. The image shows multiple levels of roads, ramps, and overpasses, with numerous cars visible on the main thoroughfare. The overall tone is warm and industrial.

# 05

---

**ZOOM SUR LA  
PISTE D'ACTION  
N° 8 : LA  
MUTUALISATION  
DES EFFORTS  
ET LA CO-  
CONSTRUCTION  
DE CAS D'USAGE  
COMMUNS**

Cette piste d'action est revenue de manière forte à chacun des ateliers organisés dans le cadre de la feuille de route mais aussi lors d'échanges avec nos interlocuteurs partenaires. Conscients que d'autres villes se lançaient dans le Self data, beaucoup nous ont alors interrogés sur la possibilité de travailler ensemble pour diviser les coûts et générer de la masse critique.

### Objectif

Fédérer plusieurs villes (collectivités territoriales plus largement) autour du développement d'un cas d'usage commun. Cette démarche permettra de mutualiser les efforts pour que grandes et petites villes, dotées et moins dotées en moyens financiers et humains, expérimentées et moins expérimentées, puissent mettre à disposition de leurs citoyens un service innovant, utile et capacitant. Comme identifié par la coopérative [Mobicoop](#) dans son [rapport 2020/2021 sur les mobilités partagées](#), la mutualisation dans le domaine des données (à condition d'une valeur d'usage claire et un cadre réglementaire adéquat)

présente plusieurs avantages :

- » Réduction des coûts grâce à un partage des investissements, ce qui présente un avantage conséquent, notamment pour des investissements qui peuvent être lourds (infrastructures) > Point de départ de la réflexion.
- » Former un collectif pour peser face aux gros acteurs privés, notamment les GAFAs.
- » Limiter les impacts environnementaux (en cas de stockage des données mutualisé).
- » Rendre possible des traitements non possibles autrement (exemple de la donnée de géolocalisation collectée mais qui ne trouve tout son sens qu'à travers un calculateur d'itinéraire).
- » Essentiel pour le développement de services qui nécessitent une certaine "masse critique" de données pour atteindre leur objectif.

### Cela répond à quoi ?

- » Baisser les coûts de mise en œuvre en les partageant entre plusieurs villes.
- » Besoin de trouver des financements à court et long termes.
- » Éviter le risque de se disperser en mettant en place le même service à différents endroits, mais plutôt réunir les énergies autour d'une initiative impactante.

### Cela s'appuie sur quoi ?

- » Projets et expérimentations en cours.
- » Intérêt grandissant autour du Self Data Territorial de la part de plusieurs villes.
- » Ecosystème d'innovation naissant en France et à l'international.
- » Soutien de la commission européenne.

### Exemple

#### Urban Data Exchange

[Plateforme de partage de données urbaines permettant aux villes et aux opérateurs d'infrastructures urbaines de transformer leurs "lacs de données" en écosystèmes d'innovation axés sur les données.](#)

## Les étapes d'un scénario de mutualisation et de construction d'un projet Self Data Territorial :

### Étape 1 :

- » Identifier les acteurs souhaitant construire un projet autour du Self Data Territorial et prêts à s'engager dans une démarche de co-construction.
- .....
- » Associer des acteurs nationaux pour jouer le rôle de chef de file et de coordinateur, nous avons évoqué plus haut des exemples comme France Urbaine.
- .....
- » Répartir les rôles entre les acteurs impliqués, notamment selon leur expertise/moyens sur le sujet du Self Data : expert/coordonateur technique, expert/coordonateur juridique, expert/coordonateur médiation numérique...etc.

### Étape 2 :

Identifier une thématique d'intérêt commun qui fédérerait les acteurs autour d'une action conjointe. Les différents échanges et ateliers qui ont eu lieu dans le cadre du projet Self Data Territorial ont par exemple permis de faire ressortir la thématique de réduction de l'impact carbone à travers une mobilité plus propre et une meilleure gestion des déchets.

### Étape 3 :

Identifier les outils existants ou en cours de développement à mobiliser dans le cadre de cette co-construction, et former/acculturer l'ensemble des acteurs à la valeur, l'utilité, l'intérêt et l'usage de ces outils.

### Étape 4 :

Créer/développer des "communautés" : intention, compréhension discours, langage commun, etc., les diffuser parmi tous les acteurs et parties prenantes pour qu'elles puissent les incarner.

### Étape 5 :

Raconter l'engagement des acteurs et communiquer à l'échelle nationale et internationale afin de faire connaître la démarche et de permettre à d'autres acteurs de rejoindre le projet ou un groupe d'acteurs (notamment des villes) de le répliquer.

### Étape 6 :

Passer par une étape d'expérimentation avec un nombre réduit de citoyen afin de mettre les solutions techniques à l'épreuve, vérifier la pertinence des données mobilisées, mieux situer les rôles des partenaires et enfin, voir dans quelle mesure les outils répondent réellement aux objectifs initiaux... bref pour apprendre ! Car un projet Self Data est un objet socio-technique complexe, entre outil technologique, transformation stratégique au sein des organisations et changement de comportement pour les utilisateurs. Il y a beaucoup de paramètres à prendre en compte, à appliquer et à ajuster. Cette phase d'apprentissage est donc primordiale avant un passage à l'échelle.

> Retrouvez nos conseils pour expérimenter dans le kit Self Data Territorial (page 73)

### Étape 7 :

Ouvrir le projet à d'autres acteurs qui souhaitent le rejoindre afin de permettre de nouvelles relations fructueuses, un soutien plus large et une implémentation plus étendue.

### Conditions de succès :

- S'appuyer sur un portage politique fort
- Assurer une convergence entre intérêt individuel et intérêt collectif
- Associer un chef de file moteur
- Veiller à développer une architecture technique interopérable
- Suivre un processus de collaboration itératif

## Checklist pour se lancer dans une mutualisation et une co-construction

### Culture Self Data

- Les partenaires sont-ils tous sensibilisés à minima à la question du Self Data ?
- Les partenaires partagent t-ils les valeurs de transparence, de coopération et de mise en capacité ?

### Intention

- L'ensemble des partenaires ont-ils la même vision du Self Data et poursuivent-ils le même objectif ?

### Ressources

- Techniques**  
Une ou plusieurs des villes impliquées disposent-elles d'outils techniques (cloud personnel, applications de réutilisation) pouvant être mobilisés pour répondre à l'objectif du projet ?
- Financière**  
Les contributions apportées par les partenaires suffisent-elles à couvrir le coût du projet Self data ?
- Humaine**  
Les partenaires disposent-ils ou peuvent-ils recruter (sur budget du projet) des ressources humaines nécessaires à la conduite du projet ?

### Partenariats

- Des partenaires suffisamment diversifiés ont-ils été associés ?
- Les partenaires ont-ils tous des rôles bien spécifiques à jouer ?
- La somme des rôles conduit-elle à la mise en place du projet ?

### Gestion des risques

- Les risques d'un projet Self Data Territorial ont-ils été identifiés ?
- Des solutions ont-elles été anticipées ?

## LA FING, UN RÉSEAU OUVERT !

---

L'association pour la Fondation d'un Internet Nouvelle Génération (Fing), est un think & do tank de référence sur les transformations numériques. Née avec l'an 2000, elle réunit un réseau d'entrepreneurs, d'acteurs publics, de chercheurs et d'experts engagés pour imaginer concrètement un numérique porteur d'avenir et centré sur les capacités humaines.

Elle s'intéresse au numérique lui-même comme à ses interactions avec les transformations politiques, économiques et sociales : data et algorithmes, confiance et attention, démocratie et action publique, travail, éducation, environnement, villes et territoires...

Sa vocation première, exploratoire et prospective, s'incarne dans son média [InternetActu](#) et dans ses Expéditions : des travaux critiques, prospectifs et créatifs visant à faire émerger de nouvelles idées et pistes d'action, de recherche et d'innovation.

Elle se dote en 2019 d'une deuxième mission, transformatrice et à vocation d'impact, caractérisée par le programme collectif pluriannuel #Reset 2019-2022, à gouvernance partagée, dont la Fing est l'initiateur et l'un des opérateurs.

Elle travaille à ciel ouvert : ses productions sont librement accessibles et réutilisables.

## Équipe Self Data Territorial Fing

Sarah Medjek - Daniel Kaplan

### Partenaires

David Berthiaud, Romain Le Gall, Virginie Steiner (La Rochelle), Maria-Ines Leal (Grand Lyon).

Mourad Bouallak (La Poste), Daniel Bartolo, Emmanuel Sorel (MAIF), Masahiro Hanatani (NTTDATA)

### Équipe Fing

Mathieu Brient, Sophie Fourquet Mahéo, Juliette Grossmann, Jacques-François Marchandise, Denis Pansu.

Un grand merci à la communauté MyData, en particulier Olivier Dion, Jogi Poikola, Teemu Ropponen, Sille Sepp, Paul Theyskens

### Creative commons

Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Vous êtes libre de partager, reproduire, distribuer et communiquer ce document, l'adapter et l'utiliser à des fins commerciales à condition de l'attribuer de la manière suivante : «Fing, feuille de route pour l'implémentation du Self Data Territorial en France et en Europe», septembre 2021.

### Avec le soutien de

Communauté  
d'Agglomération de  
**La Rochelle**



**GRAND LYON**  
LE METROPOLITAIN

**NTT DATA**



# SELF DATA TERRITORIAL

---

***Feuille de route pour une  
implémentation du Self Data par  
les villes en France et europe***